

Réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles - PRCAT

Code produit : PRCAT

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 462,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et les collaborateurs amenés à gérer des sinistres relevant du régime des catastrophes naturelles

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Maîtriser les nouvelles modalités du régime des catastrophes naturelles

Programme de la formation

1-Procédure de reconnaissance des catastrophes naturelles

- Commission nationale consultative
- Commission interministérielle

2-Information des élus locaux et des sinistrés

- Référent CATNAT
- Fonds Barnier

3-Délais

- De dépôt d'un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle
- De publication au journal officiel
- D'information de l'assuré
- De proposition d'indemnisation
- De règlement

4-Indemnisation des sinistrés et prévention des risques

- Frais pris en charge
- Franchises
- Problématique de l'événement "sécheresse et réhydratation des sols"
- Dispositif ELAN pour certaines constructions nouvelles
- Garantir une réparation qualitative des dommages

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation de cas pratiques
- Echanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.